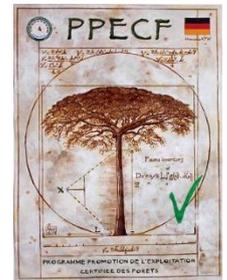




COMMISSION DES
FORETS
D'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC

PROGRAMME DE
PROMOTION DE
L'EXPLOITATION CERTIFIEE
DES FORETS
PPECF



FICHE D'INTERVENTION PPECF

L'intervention

Guide de certification forestière en Afrique centrale

N° contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	N° DNO	Date ANO	Date contrat	Durée	Date fin
C221 & C262	Tous	TEREA / BFC	257	12/01/21	1/02/21	18 mois	26/07/22
Contribution PPECF € : 268 094 + 155 818			Budget total € : 268 094 + 155 818			TdR C221/C262	

Principaux résultats attendus

- installer dans les entreprises, une nouvelle culture basée sur des procédures à mettre en œuvre, des compétences, formation et des mutations nécessaires dans leur fonctionnement et dans leur organisation ;
- de contribuer fortement à la modération de conflits, car la boîte à outils pourra servir de référence arbitrale en cas de litige où très souvent, le manque d'informations voire des a priori erronés sont à leur origine ;
- capitaliser, après dix années, l'expérience du PPECF et celles de ses partenaires (Bureaux d'études, Institutions de recherche, ONGs, etc.) à travers un outil qui fera référence pour de nombreuses années dans la gestion forestière du bassin du Congo.

Objectifs et principaux résultats

Contexte et objectifs de l'intervention

D'un point de vue politique, la « gestion durable de la forêt » est désormais un objectif mondialement partagé. Elle devient ainsi, une exigence récurrente des acheteurs de bois et des consommateurs.

Sur le terrain, cela s'est traduit par la mise en place d'instruments de gestion durable, en particulier les plans d'aménagement, dont l'étendue progresse en Afrique Centrale, avec actuellement près de 19 millions d'hectares de concessions aménagées, soit 40% des superficies concédées en Afrique Centrale.

Parallèlement, dans les entreprises forestières, se sont mises en place des procédures de qualité, souvent complexes, attestées par des certifications de légalité et de gestion durable reconnues internationalement. Ces procédures induisent à leur tour, des changements dans les mentalités, les comportements et les pratiques d'exploitation.

Depuis le démarrage du PPECF II, de nombreuses entreprises commencent (ou recommencent), à s'intéresser à la certification. Actuellement, dans le cadre de la composante « coaching » du PPECF, 25 entreprises représentant 8 millions d'hectares sont inscrites et 15 entreprises représentant 6,5 millions d'hectares ont été diagnostiquées. Elles sont ou seront donc en grande partie, à très court terme engagées de façon opérationnelle dans le processus de certification.

Par ailleurs, les autorités chinoises ont annoncé récemment, leurs volontés de mettre fin au commerce des bois illégaux. Les entreprises asiatiques de plus en plus nombreuses en Afrique centrale ont un intérêt particulier à bénéficier d'une telle boîte à outil (largement traduite en mandarin) car elles doivent quasiment partir de zéro, et sont handicapées par le fait que la plupart des documents qui leurs seraient utiles, sont en français.

Dans ce contexte qui reste encore largement évolutif, l'objectif de la boîte à outils PPECF est :

- de pouvoir répondre aux besoins des entreprises et autres parties prenantes (Ong, Administrations, etc.) en termes d'informations, d'explications, de formations et d'outils opérationnels. Les entreprises ont généralement une vision très lacunaire du fonctionnement des systèmes de certifications, du niveau d'exigence réglementaire et technique ;

- installer dans les entreprises, une nouvelle culture basée sur des procédures à mettre en œuvre, des compétences, formation et des mutations nécessaires dans leur fonctionnement et dans leur organisation ;
- de contribuer fortement à la modération de conflits, car la boîte à outils pourra servir de référence arbitrale en cas de litige où très souvent, le manque d'informations voire des a priori erronés sont à leur origine ;
- capitaliser, après dix années, l'expérience du PPECF et celles de ses partenaires (Bureaux d'études, Institutions de recherche, Ongs, etc.) à travers un outil qui fera référence pour de nombreuses années dans la gestion forestière du bassin du Congo (cf. note à la KfW – annexe I du 5^{ème} rapport semestriel du PPECF).

C'est pour répondre à ces besoins essentiels et urgents, que le guide de certification a été élaboré à travers une task force qui a réuni les bureaux d'études [Oréade-Brèche](#), [Terea](#), [BFconsult](#), [Eticwood](#), [Obbois](#) et [Eco consult](#)

[Lire plus...](#)

[Version du guide en ligne](#)

Commentaires de la Cellule de gestion du PPECF

Aujourd'hui, constatant le peu de progrès des APV FLEGT et néanmoins l'exigence des marchés pour un bois tracé et exploité suivant des normes légales, certains Etats de la sous-région réfléchissent, voire ont déjà décidé d'imposer aux entreprises, la certification vérifiée tierce partie, alors qu'elle est conçue comme une démarche fondamentalement volontaire et commerciale. C'est très clairement le cas au Gabon où le président Ali BONGO a déclaré en septembre 2018, que la certification FSC sera une obligation en 2022. Au Congo, différentes versions du code forestier intègrent une certification obligatoire.

Ainsi, la plupart des gouvernements des pays forestiers du bassin du Congo envisagent de rendre la certification « obligatoire », y compris pour ceux qui n'ont pas signé un accord de partenariat volontaire (APV-FLEGT). Cette obligation toucherait aussi les entreprises à capitaux asiatiques, même si elles sont orientées principalement, vers des marchés hors UE.

Autres interventions PPECF en rapport avec l'Action

Titre de l'intervention	N° contrat	Prestataire (s)	Bénéficiaire (s)	Budget (€)	
				Total	Contribution du PPECF
Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin du Congo (guide sylviculture)	C133	Nature+	Tous	180 320	180 320
Guide sur les arbres d'Afrique centrale	C185/ C186	NATURE+/ Gemboux Agro bioitech	Tous	738 185	335 060 + 229 236

Quelques références utiles

[Pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers en Afrique Centrale](#)

[Mission de réorientation de l'intervention intitulée « Meilleure prise en compte de la certification dans les processus APV-FLEGT ».](#)

Outre la complexité de son montage technique et financier, l'Intervention C127 porte sur des actions difficiles à mesurer tant dans l'implication de la maîtrise d'œuvre que dans les résultats devant être obtenus sur le long terme. Cette mission a tenté de réorienter l'Action, par des recommandations.

[Manuel de procédure d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et guide associé](#)

[Document de travail et liste de contrôle adaptés aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun](#)

[Atelier de révision des statuts de conservation de 21 espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale](#)

Liens vers la bibliothèque documentaire *Tashmetum*

[[Tashmetum](#), [certification](#), [aménagement](#), [norme](#), [standard](#), [coaching](#), [guide](#), URTAKU]